N° 61

MULHOUSE

06 mai 2025

CSE ordinaire d'avril
Plan de formation 2025

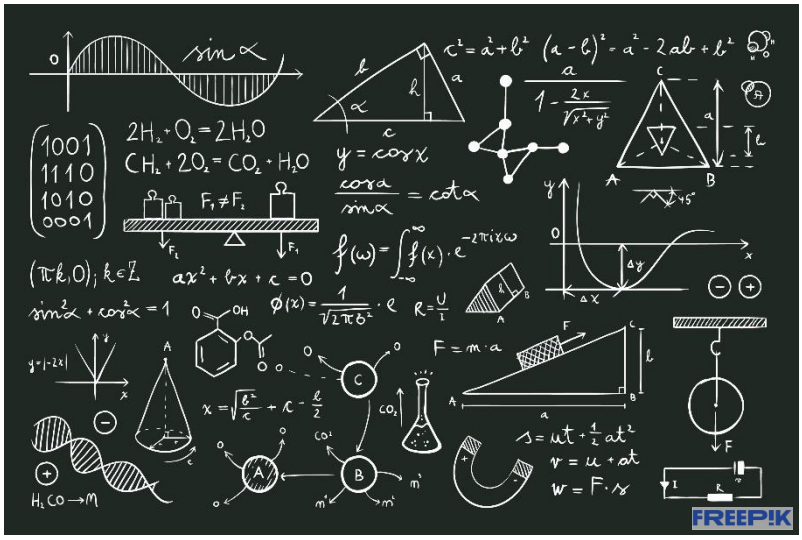

Lors du CSE ordinaire d'avril, les élus se sont prononcés sur le programme de formation 2025 lié à la sécurité du personnel.

La **CFE-CGC** a valorisé le travail réalisé par les formateurs dans un contexte toujours très difficile.

Pour la **CFE-CGC**, le programme de formation doit permettre le développement des compétences des salariés et les accompagner aux changements. Or, l'essentiel des formations proposées répond simplement aux exigences sécuritaires et réglementaires.
Les mobilités ont été nombreuses sur le site afin de s'adapter à la baisse de volume. Les salariés sont souvent confrontés à se former seuls à leur nouvelle fonction.

Les salariés bénéficiant des mesures DAEC sont souvent non remplacés et leurs missions réparties sur d'autres membres de l'équipe. Les périodes de recouvrement sont restreintes voire inexistantes. Les formations se font « sur le tas », impactant les conditions de travail.

La formation est aussi l'occasion d'accueillir des apprentis et des stagiaires pour les sensibiliser au monde industriel. Force est de constater que leur embauche devient de plus en plus difficile. Les maîtres d'apprentissage ont une charge de travail toujours plus grande. La réduction des effectifs de structure ne permet plus de suivre et de former correctement apprentis et stagiaires.
La **CFE-CGC** déplore que les statuts de maître d'apprentissage ou de tuteur ne soient pas valorisés !

La CFE-CGC demande :

- une valorisation de l'activité de formateur souvent effectuée en complément de la mission principale ;
- une plus grande anticipation de la planification des sessions de formation. Cela permettra aux managers de prévoir un renfort de personnel permettant de libérer les salariés afin de suivre les formations.

Former les salariés, c'est construire l'avenir.

.

CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

MULHOUSE